



Objectif Protection

Objectif Protection

Décès - Perte totale et irréversible d'autonomie
Invalidité



VOS TEMOIGNAGES

Richard et Stéphanie L. (41 ans et 35 ans, mariés, 2 enfants)

À la naissance de notre 2^e enfant, nous avons pris conscience de la nécessité de nous protéger mutuellement en cas de décès. Un seul salaire ne pourrait couvrir le paiement du loyer, des charges courantes, de la scolarité des enfants ! C'est pour cela que nous avons choisi la solution Objectif Protection "Optimum". 300 000 € versés en cas de coup dur, ça laisse le temps de se retourner !



Philippe (44 ans, marié, 3 enfants)

Si je suis malade quelques jours, ma mutuelle et ma convention collective me permettent de maintenir mon salaire. Mais en cas de décès, de perte d'autonomie ou d'invalidité, ma convention ne prévoit rien ! Avec Objectif Protection "Optimum", j'ai tout réglé. Aujourd'hui, je suis certain que ma famille sera à l'abri en cas de coup dur.

Une assistance 24H/24 et 7j/7

Vous et vos proches bénéficiez d'une assistance téléphonique joignable à tout moment et d'un ensemble de services complémentaires.

En cas de décès :

- Assistance de vos proches dans l'organisation et la mise en œuvre des obsèques.
- Aide à domicile mise à disposition d'un proche dans les 10 jours qui suivent le décès.

En cas d'hospitalisation :

- Mise à disposition d'une aide à domicile pendant ou après votre hospitalisation.
- Livraison de vos médicaments et de vos courses pendant votre convalescence.
- Prise en charge et organisation de la garde de vos enfants...



Mettez vos
proches à l'abri
en cas de coup dur



Spheria
Val de France,
la mutuelle
sur mesure



SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉ



Objectif Protection

La solution simple et efficace en cas de coup dur

Avec Objectif Protection, vous préservez vos proches des conséquences financières liées à un décès, une perte totale et irréversible d'autonomie, ou une invalidité permanente totale.

Maintien du niveau de vie

Afin de préserver le niveau de vie de vos proches malgré la perte d'un revenu au sein du foyer, Objectif Protection garantit en cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, ou d'invalidité permanente totale, le versement d'un capital que vous déterminez en fonction de votre besoin.

Paiement des charges incompressibles

Loyers, remboursements de prêts à la consommation, impôts, charges courantes..., avec Objectif Protection, vous donnez à vos proches les moyens de faire face en cas de coup dur.

Garantie des projets à long terme de la famille

Le décès, la perte totale et irréversible d'autonomie ou l'invalidité permanente totale entraîne un bouleversement au sein de la famille et la remise en cause de certains projets. Objectif Protection permet au foyer de financer ces projets quoiqu'il arrive, comme les études supérieures des enfants par exemple.

Une couverture immédiate

En cas de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie ou d'invalidité permanente totale, quelle qu'en soit la cause (maladie ou accident), vous êtes couvert immédiatement dès acceptation par l'assureur.

Libre choix des bénéficiaires

Dans le cas des familles recomposées, nombreuses aujourd'hui, les membres d'un foyer n'ont pas forcément de liens de parenté légaux entre eux et ne sont pas protégés par la loi. Objectif Protection vous permet de mettre votre conjoint et ses enfants à l'abri des soucis financiers.



Objectif Protection

Les avantages spécifiques : "Premium" et "Optimum"

Aucun examen médical jusqu'à 75 000 €

Avec Objectif Protection "Premium", vous êtes pris en charge sans examen, ni questionnaire médical. Une simple déclaration de bonne santé suffit.

Des tarifs très compétitifs

Les tarifs d'Objectif Protection "Premium" et "Optimum" ont été calculés au plus juste. Cette offre figure parmi les moins chères du marché. N'hésitez pas à comparer ! De plus, si vous adhérez ensemble, votre conjoint bénéficie d'une réduction de 20 % sur sa première année de cotisation jusqu'à 100 000 € de capital garanti.

Une protection possible jusqu'à 85 ans

Les âges limites de garantie ont été repoussés afin de permettre un accès à ceux qui ont des difficultés à s'assurer après 50 ans. Avec Objectif Protection "Optimum", vous pouvez adhérer jusqu'à 74 ans et vous êtes couvert jusqu'à 85 ans (garantie décès).



Des prestations adaptées à chaque situation

En fonction de vos besoins, vous pourrez choisir une protection en cas d'invalidité permanente totale en complément de la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie. Les options Premium et Optimum vous offrent un large éventail de capitaux (de 10 000 € à 7 500 000 € en cas de décès, par exemple).

Garanties	Premium	Optimum
Décès	De 10 000 € à 75 000 €	De 75 001 € à 7 500 000 €
Perte Totale et Irréversible d'Autonomie		
Invalidité Permanente Totale (garantie optionnelle)	Non proposée	De 75 001 € à 2 500 000 €